## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

# Séance du jeudi 13 novembre 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon: M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du I.I.I), M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 7.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 4.4), Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 4.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 7.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du I.I.I), Mme Sylvie WANLIN Beure : Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule: M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON (représenté par Mme Maryline VUILLEMIN pour le 6.1 et 6.2) **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.1) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Franois: Mme Orianne DELAGUE (jusqu'au 4.4), M. Eric PETIT Gennes: Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod: M. Hugues TRUDET Mamirolle: M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Routelle: M. Daniel CUCHE Saône: M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET, Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 7.4) Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (jusqu'au 3.3) Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents: Besançon: M. Eric ALAUZET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Christophe LIME, Mme Karima ROCHDI, Mme Laetitia SIMON, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Ecole-Valentin: Mme Brigitte ANDREOSSO Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Montfaucon: Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château: Mme Pascale HANUS Novillars: Mme Christine BITSCHENE Pouilley-les-Vignes: Mme Annie SALOMEZ Roche-lez-Beaupré: Mme Nicole WEINMAN Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

#### Procurations de vote :

Mandants: E. ALAUZET, P. BONTEMPS (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), YM. DAHOUI, D. DARD, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSPERRIN, S. JOLY, C. LIME, C. MICHEL (à partir du 7.3), K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), L. SIMON (jusqu'au 7.4), R. STHAL (à partir du 4.5), I. SUGNY (à partir du 4.5), M. VIENET (à partir du 2.1), A. VIGNOT (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, P. CHANEY, B. ANDREOSSO, O. DELAGUE (à partir du 4.5), C. LINDECKER, P. CORNE, D. PARIS, C. PETER, P. HANUS, C. BITSCHENE, A. SALOMEZ, N. WEINMAN, L. GUIBRET (à partir du 2.1), J. BAVEREL (jusqu'au 0.3)

Mandataires: F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), D. SCHAUSS, D. POISSENOT, T. MORTON, M. LOYAT, P. BONNET, T. BIZE, E. MAILLOT, P. CURIE (à partir du 7.3), N. BODIN (à partir du 1.1.1), E. BRIOT (jusqu'au 7.4), A. POULIN (à partir du 4.5), C. THIEBAUT (à partir du 4.5), M. SEBBAH (à partir du 2.1), P. JEANNIN (jusqu'au 0.3), AS. ANDRIANTAVY, C. JARROT, Y. GUYEN, E. PETIT (à partir du 4.5), D. HUOT, J. LOUISON, B. MADOUX, P. CONTOZ, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, J. KRIEGER, A. LORIGUET (à partir du 2.1), L. CROIZIER (jusqu'au 0.3)

#### Délibération n°2014/002631

Rapport n°7.3 - Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté - Avenant n°I à la convention de partenariat dans le cadre du Collectif Itinérances

## Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté -Avenant n°I à la convention de partenariat dans le cadre du Collectif Itinérances

Rapporteur: Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission: Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant prévu au BP 2014 : 90 000 €
« Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant de l'opération : 5 000 €

#### Résumé :

Le Grand Besançon participe activement depuis la mise en service du port d'agglomération, à la filière fluviale du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté (CRT) réunissant acteurs publics et privés pour la valorisation du tourisme fluvial dans la Région.

A la suite d'une nouvelle démarche de co-construction de plans d'actions en matière de promotion touristique, le CRT a créé le Collectif de la gamme Itinérances en vue de l'élaboration de plans marketing et de réalisation d'actions en commun avec différents partenaires.

Le Grand Besançon adhère à ce collectif sur la base d'une convention de partenariat triennale 2014-2016. L'engagement financier de l'année 2014 portait sur la somme de 5 000 €. Il est proposé de fixer celui de 2015 au même montant au travers de la signature d'un avenant à la convention triennale.

## I. Partenariat 2014-2016

Le Grand Besançon et divers acteurs publics et privés ont été invités à co-construire en 2013, avec le Comité Régional du Tourisme, des plans marketing autour de deux gammes : Itinérances et Tourisme culturel et urbain.

Cette démarche innovante vise à grouper les acteurs et à mutualiser les moyens dans l'objectif d'améliorer la notoriété de la destination Franche-Comté tout en valorisant les structures et territoires adhérents.

Pour le territoire du Grand Besançon, compte-tenu de la répartition actuelle des compétences, l'Office de Tourisme et des Congrès adhère au collectif Tourisme culturel et urbain et le Grand Besançon, au collectif Itinérances.

Ce dernier couvre les thématiques du tourisme fluvial, du tourisme à vélo et de la randonnée.

Les acteurs partagent ainsi un plan d'actions et un budget dédié pour toucher les clientèles-cibles identifiées sur les différents marchés. Par exemple pour le fluvial, sont visés les tribus, couples et clubs/associations en Allemagne et Suisse (cf délibération du Conseil de Communauté du 6 février 2014).

#### II. Actions 2014

En 2014, première année d'existence du Collectif Itinérances, les principales actions suivantes ont été réalisées :

- création de mini-sites Internet dédiés aux activités de l'itinérance identifiées à savoir le fluvial, le vélo et la randonnée. Ces sites seront enrichis au fur et à mesure, notamment par des cartographies interactives,

- participation au salon fluvial de Stuttgart,

- création d'une brochure d'image conjointe avec le Collectif Tourisme Urbain et Culturel,

- édition des brochures fluviale et véloroute,

- reprise et extension du programme d'animations estivales « Au fil du Doubs »,

- accueil de la croisière cycliste Vienne-Budapest,

- réalisation de vidéos de promotion des activités de l'itinérance,

- Promotion du tourisme à vélo dans le cadre du Tour de France en Franche-Comté, notamment sur le site Internet Vélo 101 (reconnaissance et description d'étapes),

- élaboration de charte graphique et de visuels destinés aux campagnes de communication en ligne.

- démarchage de Tours Opérateurs fluvial, vélo et randonnée,

- déjeuner de presse à Paris sous forme de speed-dating.

#### III. Participation financière 2015

Pour l'année 2014, le Grand Besançon a participé à hauteur de 5 000 € et choisi de répartir sa contribution sur deux thématiques de l'itinérance : 50 % pour le tourisme fluvial et 50 % pour le tourisme à vélo.

Au titre de l'année 2015, le Comité Régional du Tourisme appelle le Grand Besançon à maintenir cette participation. Il est donc proposé de rester sur cette base et de conserver la même répartition entre les deux thématiques.

Les termes de la contribution du Grand Besançon pour 2015 sont fixés dans l'avenant n°l à la convention triennale annexé au présent rapport.

Mmes DEMOLY et VIGNOT, conseillères intéressées, ne prennent pas part au vote.

## A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la contribution du Grand Besançon au Collectif Itinérances du Comité Régional du Tourisme pour 2015, fixée à 5 000 €, dans le cadre du partenariat triennal 2014-2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°l à la convention de partenariat.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 127 Contre: 0 Abstentions: 2 Préfecture du Doups Préfecture du Doups Contrôle de légalité our extrait conforme, Reçu le 24 NOV. 2014 Le Président



## Avenant n° l à la convention de partenariat Collectif Itinérance

#### Entre:

Le Comité régional du Tourisme de Franche-Comté, la City, 4 rue Gabriel Plançon, 25 044 Besançon, représenté par son Président, Monsieur Eric HOULLEY, ci-après dénommé CRT d'une part,

#### Et:

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la City, 4 rue Gabriel Plançon, 25 044 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, autorisé à signer par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 novembre 2014, ci-après dénommée CAGB, d'autre part.

#### **Préambule**

Le CRT a invité ses partenaires à co-construire des plans marketing organisés autour de deux gammes : Tourisme culturel et urbain d'une part et ltinérances, d'autre part. Cette démarche innovante vise à grouper les acteurs et à mutualiser des moyens dans l'objectif d'améliorer la notoriété et l'image de la destination Franche-Comté.

La CAGB adhère au Collectif Itinérances qui travaille sur les thématiques du tourisme fluvial, du tourisme à vélo et de la randonnée pédestre.

## Il est convenu ce qui suit

#### Articles | et 2

Les articles I et 2 de la convention initiale sont inchangés.

## Article 3 - Programme et enveloppe financière prévisionnelle

Au titre de l'année 2015, la contribution financière de la CAGB au plan d'actions s'élève à 5 000 € (cinq mille euros), répartis comme suit :

- 50 %, soit 2 500 € affectés aux actions de promotion du tourisme fluvial,
- 50 %, soit 2 500 € affectés aux actions de promotion du tourisme à vélo.

Pour 2016, la participation de la CAGB sera déterminée par un nouvel avenant.

## Articles 4 à 10

Les articles 4 et 10 de la convention initiale sont inchangés.

Fait à Besançon, en deux exemplaires le .....

Pour le Comité Régional du Tourisme, Le Président,

Eric HOULLEY

Pour le Grand Besançon, Le Président, Jean-Louis FOUSSERET